



Législation concernant un institut de beauté

Par **opheliefide**, le **26/10/2011** à **14:02**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir quelles sont les législations en vigueur dans un institut de beauté concernant les vestiaires: ont-ils l'obligation d'avoir des vestiaires fermes à la disposition des clients? Ou un endroit particulier et sécurisé?

Je me suis retrouvée dans une cabine avec un porte manteau pour poser mes affaires. Je suis allée prendre une douche dans une pièce voisine. La porte de la cabine s'est ouverte à plusieurs reprises durant ma douche. En rentrant à mon domicile il me manquait une bague en or blanc avec des diamants, bijoux que l'on m'avait demandé de retirer pour le massage. Impossible de savoir qui est entré dans la cabine, plusieurs soins se déroulant aux alentours. La porte de ma cabine n'était pas fermée.

Je vous remercie pour votre réponse.